[EN-TÊTE DE LA PREMIÈRE NATION]

Commission de la fiscalité des premières nations [date]

345, Chief Alex Thomas Way, bureau 321

Kamloops (C.-B.) V2H 1H1

**Objet : Transmission des renseignements exigés par l’article 8 de la LGFPN**

Le Conseil de la \_\_\_\_\_\_\_\_\_ (le « Conseil ») a édicté la *[insérer le titre complet de la loi (20\_\_)]* le [indiquer la date] (la « Loi »). Je confirme que la Loi a été adoptée conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (la « LGFPN ») et je fournis les confirmations et renseignements suivants :

1. **Désignation des terres, intérêts ou droits assujettis à la Loi**

a) La Loi s’applique à la réserve [insérer le nom de la réserve (des réserves)], réserve(s) no (nos) \_\_\_\_, située(s) [donner une description générale ou indiquer l’adresse de voirie].

b) La Loi s’applique à l’ensemble de la réserve [ou à la partie généralement désignée comme \_\_\_\_\_\_\_ et délimitée sur la carte annexée à la présente lettre].

c) La Loi s’applique à tous les intérêts sur les terres de réserve, ce qui comprend tout domaine, droit ou autre intérêt portant sur celles-ci, notamment tout droit d’occupation, de possession ou d’usage sur elles. [*Note à la Première Nation : Dans le cas d’une Première Nation située au Québec, il faut reformuler ce paragraphe pour indiquer que la Loi s’applique aux droits sur les terres de réserve.*]

1. **Services**

a) [*Note à la Première Nation : Si aucun service n’est fourni, modifier le libellé pour indiquer qu’aucun service n’est présentement fourni.*] Les services suivants sont présentement fournis sur les recettes locales : [énumérer tous les services].

b) [*Note à la Première Nation : Supprimer si sans objet.*] Les services suivants seront fournis sur les recettes locales : [décrire les services].

c) [*Note à la Première Nation : Si aucun accord de prestation de services n’est en cours de négociation, modifier le libellé pour faire état de ce fait.*] La Première Nation est en train de négocier les accords de prestation de services suivants qui seront financés au moyen des recettes locales : [indiquer la nature de chaque accord et les parties proposées à l’accord].

1. **Préavis**

Au moins 45 jours avant d’édicter la Loi, le Conseil a :

* 1. Publié dans la *Gazette des premières nations* un préavis contenant les renseignements exigés par le paragraphe 6(3) de la LGFPN. Le préavis a été publié le [indiquer la date].
	2. Affiché un préavis contenant les renseignements exigés par le paragraphe 6(3) de la LGFPN dans un lieu public sur les terres de réserve de la Première Nation. Le préavis a été affiché dans [indiquer le lieu] le [indiquer la date].
	3. Transmis à la Commission un préavis contenant les renseignements exigés par le paragraphe 6(3) de la LGFPN. Le préavis a été transmis par [courrier/voie électronique] le [indiquer la date].
	4. [*Note à la Première Nation : Supprimer ce paragraphe s’il est sans objet parce qu’il n’y a pas de contribuables ou autres personnes dans la réserve qui seront assujettis à la taxe. S’il y a lieu, choisir celui des moyens suivants qui a été retenu et supprimer les autres.*] Le Conseil s’est conformé au paragraphe 5.1 des *Normes concernant les préavis relatifs aux textes législatifs sur les recettes locales (2018)* et a publié le préavis au titre de l’article 6 par le moyen supplémentaire suivant : dans le journal local \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ OU dans un endroit bien en vue sur le site Web de la Première Nation OU dans le bulletin d’information distribué à tous les contribuables. Le préavis supplémentaire a été publié/fourni le [indiquer la date].
	5. Le Conseil s’est conformé au paragraphe 5.2 des *Normes concernant les préavis relatifs aux textes législatifs sur les recettes locales (2018)* en transmettant le préavis au titre de l’article 6 à chacune des entreprises situées dans la réserve qui seront assujetties à la taxe sur les activités commerciales. Tous les préavis ont été transmis au plus tard le [indiquer la date].

Une copie du préavis au titre de l’article 6 qui a été donné est annexée à la présente lettre.

Le délai de préavis indiqué dans le préavis au titre de l’article 6 était d’au moins 45 jours et a pris fin le \_\_\_\_\_\_\_\_\_ 20\_\_.

1. **Consultations et observations écrites**

a) [*Note à la Première Nation : Supprimer si sans objet*] Le Conseil a tenu les consultations suivantes au sujet de la Loi : [donner une description des consultations et indiquer les personnes ou les groupes consultés et les dates des consultations, le cas échéant].

b) Le Conseil a reçu [indiquer le nombre] observations écrites concernant la Loi. Il a pris en compte toutes les observations écrites lors de sa réunion du [indiquer la date].

c) Le Conseil a, conformément à l’article 7 de la LGFPN, fourni une copie de la Loi aux personnes qui lui ont présenté des observations écrites au titre de l’alinéa 6(3)c) de la LGFPN et il a invité ces dernières à présenter toute autre observation par écrit à la Commission dans les 30 jours suivant la date de la réception de l’avis. L’avis était daté du \_\_\_\_\_\_\_\_\_ 20\_\_ et a été envoyé aux personnes suivantes : [insérer le nom de chaque destinataire ou annexer une liste des noms].

Une copie de l’avis envoyé est annexée à la présente lettre.

1. **Preuve de l’édiction de la Loi**

Je joins une copie de la Loi, dont l’original est signé et daté par un quorum du Conseil, comme preuve que la Loi a été édictée en bonne et due forme par le Conseil.

J’atteste [ou je jure] que j’ai été dûment autorisé(e) par le Conseil à confirmer les questions dont fait état la présente lettre et que les renseignements fournis ci-dessus sont complets et véridiques.

Fait le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 20\_\_.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature

Nom et titre :